



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AVRIL 2019

Convocation : 27/03/19 Affichage : 27/03/19	L'an deux mil dix neuf, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.
Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 10	Présents : Mme Noëlle DOMENECH et MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Stéphane ROHR, Alexandre PASCAL-GIROUD, Frédéric MONNET et Benjamin CAILLET.
Ont pris part aux délibérations : 6	Absents excusés : Mme Jeanne GOFFART. MM. Aurélien DELBOULLE et Hervé MARAIS. M. Aurélien DELBOULLE a donné procuration à M. Dominique POMMAT. M. Benjamin CAILLET a été nommé secrétaire de séance.

1- Arrêt du PLUi.

Le principe est de doter les 38 communes de Grand CHAMBERY des mêmes règles d'urbanisme.
Rappel de la procédure : 2016/2017 observation du territoire. Fin 2017 : choix de l'orientation. 2018 : définition des règles. 2019 : validation du projet. **Juillet 2019 : enquête publique** (une dizaine de demande de changement de zonage pour des parcelles privées ont été déposées sur LA THUILE). Un plan de secteur spécifique pour le plateau de la Leysse. Novembre 2019 : adoption (ou pas) du PLUi.
Les chiffres clés : +1.3% de croissance prévu entre 2018 et 2030. 23 500 habitants supplémentaires. Population estimée en 2030 à 161 300 et 1 250 logements nouveaux.
Pour le plateau de la Leysse : 7 communes, 4 630 hab en 2013. 3.5% de la population de l'agglomération. Une surface de quasi 11 000 hectares soit 22 % du territoire de Grand CHAMBERY.
Orientation pour la commune : + 19 logements d'ici 2030, soit une croissance modeste correspondant aux attentes de la population.
La présentation (en 47 diapos) est accessible sur le site internet de la commune rubrique "Urbanisme".
L'avis de la commune est positif – 3 abstentions – au motif que le délai de révision du nouveau PLUi est maintenant de 12 ans.

2- Approbation du compte de gestion 2018 et 3 - Approbation du compte administratif 2018.

Section de fonctionnement

recettes prévues	392 591.68	– recettes réalisées	319 363.39	Résultat	- 73 228.38€
dépenses prévues	392 591.68	– dépenses réalisées	305 374.96	Résultat	- 87 216.72€
SOLDE : 319 363.39 – 305 374.96 = + 13 988.43€					

Section d'investissement

recettes prévues	195 488.86	– recettes réalisées	121 181.69	Résultat	- 74 307.17€
dépenses prévues	195 488.86	– dépenses réalisées	165 627.74	Résultat	- 29 861.12€
SOLDE : 121 181.69 – 165 627.74 = - 44 446.05€					

L'écart entre les recettes prévues et les recettes réalisées tient à l'intégration de la subvention du CD73 relative au tracteur, versée ... décembre 2017.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

4 - Affectations des résultats 2018.

Résultat de l'exercice 2017 : Fonctionnement : + 79 935.65 Investissement : - 35 141.66
Résultat de l'exercice 2018 : Fonctionnement : + 13 988.42 Investissement : - 44 446.05
Résultat cumulé de **fonctionnement** : + 13 988.43 + 79 935.65 = + **93 924.08**
Résultat cumulé d'**investissement** : -44 446.05 - 35 141.66 = -**79 587.71**
Résultat 2018 après financement du déficit d'investissement
+ 93 924.08 - 79 587.71 = + **14 336.37€**

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

5 - Vote des taux d'imposition locales 2019.

Stabilité des taux pour la 6^{ème} année consécutive

	Base	taux	produit attendu par la commune
Taxe Habitation	354 200	13.26	46 967
Taxe Foncière	210 700	21.22	44 710
TF non bâti	8 400	60.49	5 081
Total			96 758

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

6 - Demande de subventions ADMR.

Bilan 2018 ; 416 heures effectuées auprès de 3 bénéficiaires. Demande : 1.20€ x 416h = 499€.
Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde 499€ de subvention.

7 - Programme forestier 2019.

L'ensemble des travaux d'entretien forestier proposés sont refusés unanimement. Ils seront effectués par une entreprise privée (moins onéreuse), la réouverture de la route forestière de La Ternèze et le curage des fossés de la route du relais (prévu au budget 2019 : 3000€).

Sont retenus les travaux nécessaires (4 584€) à l'exploitation de la coupe parcelle 17 sous réserve de l'estimation, en cours, de la vente des bois (15 000€).

8 - Demande de subvention pour appel à maîtrise d'œuvre "Géosite du lac de LA THUILE et ses montagnes".

L'agent du Parc des Bauges, en charge de la maîtrise d'œuvre, a quitté ses fonctions. Le seul moyen d'assurer la poursuite du projet (rédaction des cahiers des charges, sélection des entreprises, suivi des travaux, liquidation, ..) est de requérir un bureau d'études.

Le PNR Bauges nous propose un financement à 80% au titre de sa propre programmation régionale soit 3,2K€ de surcoût mairie par rapport au projet initial. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de présenter la demande de subvention qui permettra de maintenir le projet. Sa mise en œuvre sera décidée ultérieurement en fonction des moyens communaux.

9 - Vote du budget 2019.

Prévisionnel de fonctionnement 313 288.64€

Dépenses : masse salariale 41%, entretien général 33%, participations interco ou syndical (Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges Bauges, SICSAL...) et indemnité élus 22%, emprunt 4%.

Recettes : principalement dotations d'état, départementales et Grand CHAMBERY, impôts et taxes.

Prévisionnel d'investissement 193 419.23€

Principal projet : remplacement en LED de l'éclairage public et pause d'horloges astronomiques coupant l'éclairage la nuit (économie et pollution lumineuse) sur l'ensemble de la commune (programme sur 2 ans) 40 600€. Remboursement du crédit court terme du tracteur et emprunt gîte : 73 600€. Déficit 2018 : 79 145€.

Recettes : subvention pour l'éclairage 14 000€, dotation d'état 12 600€, cession terrain communaux 12 000€, équilibre déficit 2018 : 79 145€, emprunt 75 700€ puis rachat et lissage des 3 emprunts en cours (tracteur et gîte).

Orientation 2019

Vente prévisionnelle de bois 15 000€ non inscrite au BP (principe de précaution). Baisse des dépenses d'investissement liées aux voiries communales, mais poursuite de l'entretien (cunettes, nids de poule...). Baisse des dépenses périscolaires : TAP, cantine, garderie.

Emprunt pour couvrir les dépenses d'Investissement a minima en permettant la réhabilitation globale de l'éclairage public, largement subventionné et qui dégage des économies (4/5 000€ de réparations, sur notre réseau vétuste chaque année). Le loyer de l'argent est au plus bas (< 2%) : renégociation des emprunts du Gîtes souscrit à 4,8% (reste à rembourser 106K€) et lissage court terme du prêt tracteur (reste à rembourser 55 K€ en 2019 et 11K€ sur 5 ans). Proposition 75 K€. Coût du refinancement complet : sur 10 ans = 27,5K€/an à 2% (24K€/an actuellement pour le seul gîte, depuis 2006). Les meilleures propositions seront présentées lors du prochain conseil.

Une réunion publique pourra être organisée afin d'échanger avec les habitants sur le niveau de projet et d'endettement attendu (rénovation salle polyvalente, projet petit lac, ...).

L'endettement est inférieur à la moyenne mais l'autofinancement est toujours trop faible => investissements à l'avenir : création de ressources ou d'économies pour la commune.

10 - Renouvellement du bail de chasse : bail renouvelé à l'identique pour une période de 9 ans.

11 - Ouverture d'un poste en CDD – secrétariat de mairie : point reporté.

A noter que le maintien en poste de l'agent intérimaire dépend de la durée du mi-temps de l'agent titulaire. Les indemnités versées à la commune pour l'arrêt couvrant à peu près le cout du 2^{ème} poste à mi temps.

12 - Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité Savoie.

Le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les changements de statuts.

13 - Projet d'encaissement des ventes de bois des communes par l'ONF plutôt que par les trésoreries.

Les représentants des communes forestières se sont opposés à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des DGFIP.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas s'opposer et fait confiance à l'ONF, à son nouveau garde, Thomas CAPITAIN et décide d'accepter le nouveau mode d'encaissement proposé par l'ONF.

14 - Questions diverses.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 11 avril 2019.

Le Maire

Dominique POMMAT

